



Communiqué de presse 5 10 janvier 2020

Votations fédérales du 9 février 2020

Le PSV, qui s'est réuni en Conseil de parti le 7 janvier, a soutenu à l'unanimité les deux textes soumis au vote le 9 février prochain

OUI à l'initiative populaire du 18 octobre 2016 «Davantage de logements abordables»

L'initiative demande :

- Au moins 10% des logements nouvellement construits doivent être des logements abordables (par des coopératives ou des institutions d'utilité publique). C'est ainsi qu'il sera possible de mettre un frein à la spéculation sur le logement.
- Les cantons et les communes qui le souhaitent peuvent acheter des terrains ou des biens-fonds appropriés (droit de préemption). Se loger est un droit fondamental et doit être assuré pour les faibles revenus et la classe moyenne. La confédération et les cantons doivent donc veiller à ce que chacune et chacun disposent d'une habitation adéquate et abordable. Cela figure d'ailleurs déjà dans la Constitution fédérale. Celle-ci affirme que toute personne en quête d'un logement doit pouvoir trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables. L'initiative veut faire appliquer enfin ce mandat constitutionnel.
- Des rénovations énergétiques sans perdre les logements à loyer modéré. Les subsides versés pour isoler et assainir les bâtiments ne doivent pas servir à autre chose.

OUI à la modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

La honte doit changer de camp.

La haine n'est pas une opinion. Les discours de haine ne doivent pas être protégés.

La liberté d'expression ne peut pas justifier des propos discriminatoires ou des incitations à la haine.

La norme pénale, l'article 261 bis, n'a pas mis fin au racisme. Mais elle a permis de lutter contre le racisme, de mettre en place des programmes d'information et de prévention. Cette norme n'a jamais empêché le débat sur la migration, sur l'identité nationale. Cette norme n'a pas mis un terme aux textes visant à limiter l'immigration.

La protection contre les discriminations envers les personnes homosexuelles et bisexuelles ne met pas non plus en péril un débat sur le mariage pour toutes et tous.

Les arguments des référendaires sont en totale contradiction avec les valeurs qu'ils prétendent défendre. C'est à ce point surprenant que l'on ne trouve finalement pas grand-chose à dire, si ce n'est de leur recommander une relecture des textes qu'ils citent pour soutenir leur position.

Le PSVR rappelle encore que l'auteur de cette initiative, Mathias Reynard, a su construire une large majorité autour de son texte, et démontré ainsi que la protection des minorités est un des fondements de notre démocratie suisse.

Contact :

Barbara Lanthemann, présidente PSVR
079/ 773 31 23